

FORMULAIRE DE PARTICIPATION (ne pas découper)

Nom : Prénom : Âge :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone (facultatif) :

Mél (facultatif) :@.....

Photographie 1 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

Photographie 2 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

Photographie 3 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement figurant au verso.

Date

**signature obligatoire
(pour les mineurs, signature des parents)**

*Association de Cartophiles
Viroflay au Fil du Temps par l'Image*

GRAND CONCOURS 2005

**COMPOSEZ UNE CARTE POSTALE DE
VIROFLAY**



L'ACVFTI vous invite à photographier les sites et monuments que vous jugez représentatifs de Viroflay de nos jours, en particulier dans les quartiers pour lesquels peu ou pas de cartes postales modernes sont disponibles, notamment la rive-droite, l'avenue du Général Leclerc, la place de Verdun. Les vues sélectionnées par le jury seront éditées par l'ACVFTI et mises en vente en librairie.

- Date limite pour participer 31 juillet 2005.
- Résultats le 11 septembre 2005 lors du Forum des associations.
- Règlement et formulaire disponibles chez certains commerçants et à l'Écu de France.
- Renseignez-vous sur notre stand lors de la fête communale avenue du Général Leclerc (26 juin 2005).

Règlement du concours « Composez une carte postale »

Objet.

L'Association de Cartophiles Viroflay au Fil du Temps pas l'Image (ACVFTI) organise un concours dont l'objectif est de sélectionner des vues actuelles de Viroflay destinées à composer de nouvelles cartes postales de la ville. Ces cartes seront éditées par l'ACVFTI et mises en vente en librairie.

Conditions pour concourir.

Toute personne majeure peut participer à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les mineurs sont autorisés à condition de produire une autorisation parentale. Chaque personne ne pourra proposer plus de trois (3) vues. Un questionnaire à remplir sera disponible chez certains commerçants, à l'Écu de France et sur le stand de l'Association lors de la fête de la Marquette et de la fête communale.

Modalités de soumission.

Pour concourir valablement, chaque participant devra fournir sous une seule enveloppe donnant une bonne protection: le présent formulaire rempli au verso, accompagné, pour chaque vue, d'un tirage de bonne qualité sur papier photo (noir/blanc ou couleur, ne pas écrire au dos) au format 10 x 15 cm plus une photocopie noir et blanc de la vue portant le nom et l'adresse de l'auteur. Si possible, à chaque vue sera joint le fichier informatique correspondant (format jpeg, taille inférieure ou égale à 2 Mo, support disquette HD ou CD-ROM).

Le concours sera ouvert le 1er avril 2005 et clos le 31 juillet 2005. Les documents seront adressés par courrier **non recommandé** à:

ACVFTI – concours 2005
chez Mme Dubois
32 rue de la Marquette
78220 Viroflay

ou bien seront remis directement au stand de l'ACVFTI lors de la fête communale (26 juin 2005). Les envois parvenus aux organisateurs après la date de clôture ne pourront pas concourir. Les documents et supports de fichiers adressés ne seront pas retournés et resteront acquis aux organisateurs.

Sélection.

Un jury formé d'adhérents de l'ACVFTI et de personnalités sélectionnera au maximum cinq (5) vues lauréates. **Les vues seront traitées anonymement et les critères de sélection seront l'esthétisme, la créativité et la représentativité.** Les décisions du jury seront définitives et sans appel.

Résultats.

Les résultats seront connus le 11 septembre 2005 lors du Forum des Associations de Viroflay et seront affichés sur le stand de l'ACVFTI. Les lauréats seront avertis officiellement par courrier. Les lauréats verront leur vue éditée comme une carte postale ou comme faisant partie d'une carte multi-vues.

Sauf opposition formulée expressément avant la date de clôture du concours, le nom de l'auteur sous la forme « *cliché J. Dupont* » pourra figurer au dos des cartes postales éditées. Cependant, cette mention ne donnera lieu à aucun droit, présent ou à venir, sur la diffusion des cartes postales concernées.

Droit à l'image.

Pour respecter le droit à l'image des tiers, les vues proposées ne mettront pas en scène de personnages reconnaissables et montreront des édifices privés uniquement vus en plan large depuis la voie publique. On évitera également un cadrage serré de panneaux d'affichage et de supports publicitaires mobiles (camions, etc.).

Code de bonne conduite et de sécurité.

Les vues qui attenteraient aux bonnes mœurs ou aux lois en vigueur ne seront pas admises à concourir.

Pour prendre leurs photographies, les participants s'obligent à ne pas pénétrer dans des propriétés privées sans autorisation. Ils s'interdisent totalement de pénétrer dans les emprises SNCF en dehors des stations ouvertes au public tout comme de stationner sur les voies et places ouvertes à la circulation des véhicules. L'ACVFTI ne pourra être tenue responsable d'un accident survenu du fait du non-respect de ces consignes.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation des termes du présent règlement et donne droit à l'Association organisatrice de procéder à l'exposition dans un lieu privé ou public des réalisations ayant participé au concours.

Merci de ne pas jeter cet imprimé sur la voie publique.